

71 2015
-1 FEB 1995

FICHE DESCRIPTIVE SUR LES ZONES HUMIDES DE RAMSAR

(telles qu'approuvée par la recommandation C.4.7. de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - Juillet 1990)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie. Les fiches remplies sont à adresser à T.A. Jones, Base de données RAMSAR, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: France

2. Date: 1.03.93

3. Numéro de référence: 7 FR 015

révisé le 26.09.94. (à remplir par le responsable de la base de données.

4. Nom et adresse du compilateur:

DIREN DES PAYS DE LA LOIRE
75, rue des Français Libres - BP 2197
44204 NANTES CEDEX 02

5. Nom de la zone humide:

Basses Vallées Angevines (49) Marais de Basse Maine et de Saint Aubin

6. Date de l'inscription sur la liste de RAMSAR: 01/02/95

7. Coordonnées géographiques:

47°29' - 47° 40'N - 00° 23' - 00° 34'N.

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche)

Département de Maine et Loire - Nord d'Angers

9. Superficie: (hectares)

6 450 ha

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7. de Montreux)

M

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale)

16 m

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

-Vaste plaine alluviale au niveau de la confluence Mayenne, Sarthe et Loir et une partie du Val de Maine. Le lit majeur des cours d'eau est occupé par des prairies de fauche dont la végétation est représentée par diverses associations de la prairie permanente inondable et par un maillage très lâche de lignes d'arbres à base de frênes et de saules.

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

- Les rivières ont constitué une large vallée alluviale tapissée d'alluvions modernes de texture sablo-limoneuse pouvant aller jusqu'à 5 mètres de profondeur, formant une basse terrasse et constituant un aquifère particulièrement important. Les basses vallées angevines sont drainées par la Mayenne, la Sarthe et le Loir qui confluent au nord d'Angers pour former l'île Saint Aubin (600 ha) et la rivière la Maine qui parcourt 11 km avant d'atteindre la Loire. L'hydrologie de cette zone est déterminée par l'apport des affluents et subit la proximité de la Loire en raison des faibles pentes d'écoulement.

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitat et de végétation)

- C'est un site d'escale d'importance internationale pour plusieurs espèces d'Anatidés et de Limicoles transitant au printemps entre des quartiers d'hiver, et des lieux de reproduction situés dans le Nord et le Nord Est de l'Europe. Les espèces remarquables sont l'oie cendrée, le canard pilet et la barge à queue noire. C'est aussi un site d'hivernage d'importance nationale et internationale pour l'oie rieuse, le fuligule milouin. Les Basses Vallées Angevines revêtent une importance internationale pour le combattant varié, et sont la principale zone de nidification du râle des genêts en France et l'une des plus importantes d'Europe de l'Ouest (285 couples).

- Du point de vue des groupements végétaux notons :

1 - Dans les secteurs les plus bas, longuement inondés, le groupement à gratioles, prairies hygrophiles assez rases, caractérisées par la gratiole, la cardamine à petites fleurs, le cœraiste douteux, la stellaire des marais, l'inule d'Angleterre.

2 - Le groupement plus mésophile à fritillaires qui occupe une position moyenne à haute, submergé moins longtemps.

Ces deux associations, comme leurs espèces constitutives sont centrées sur la vallée de la Loire (lit majeur). Leur pérennité est donc étroitement dépendante du devenir des Basses Vallées Angevines.

15. Régime foncier et propriété:

(a) du site:

- Propriétés privées à l'exception du lit mineur des rivières appartenant au domaine public fluvial.

- Propriétés communales (900 ha) propriété fondation pour les habitats de la faune sauvage (180 ha Association Départementale + Fondation nat). Propriété de la LPO (150 ha) de la Fédération de pêche, de l'INRA, et de l'Etat.

(b) des zones environnantes:

- Propriétés privées.

16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- Inventorié en ZNIEFF. Basses vallées Angevines (2056)
 - type I - Prairie des Baumettes 2056 0001
 - type I - Lac de Maine 2056 002
 - type I - Prairies inondables au Nord d'Angers 2056.0003.
- Inventorié en ZICO (PL 06) 6450 ha
- Inventorié dans le cadre de la Directive habitats

Action communautaire pour l'environnement (ACE/LIFE) en cours à permis à la LPO l'acquisition de parcelles, de réaliser des études approfondies sur le rôle des genêts et la flore, mais aussi de passer des conventions de gestion.

Mesures agri-environnementales (ex Art 19. OGAF/Environnement) 5000 ha en cours de réalisation permet de passer des conventions de gestion avec les agriculteurs pour le maintien de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Zonage agriculture/Forêt. Devant l'accroissement inexorable des surfaces plantées en peupliers un travail collectif de zonage a été réalisé. Ce projet a bénéficié d'un arrêté préfectorale bloquant temporairement les plantations et engageant la procédure administrative adéquate (enquête publique - consultation des communes).

Prise en compte dans le schéma directeur de l'agglomération Angevine

Réserve de chasse sur l'Ile St-Aubin;

Un comité de pilotage a pour mission de superviser tout ce qui se passe sur les ...V.A.. Il a déjà été informé de la procédure RAMSAR.

17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- Réserve Naturelle à longue échéance.
- Arrêté de biotope sur des sites ponctuels envisagés.
- Classement en ZPS souhaitable.
- Actions du Conservatoire Régional des Rives de Loire et de ses affluents.

18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines:

(a) sur le site:

- Agriculture, Sylviculture.
- Loisirs - tourisme fluvial, pêche amateur, chasse au gibier d'eau

(b) aux alentours/dans le bassin versant:

- Zones urbaines, agriculture, sylviculture.

19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site:

- Abandon de l'agriculture,
- Extension de la populiculture, *
- Surchasse sur certains secteurs,
- Lotissements de loisirs,
- Infrastructures routières,
- Extraction de granulats.

(b) aux alentours/dans le bassin versant:

- Idem.

20. Valeurs hydrologiques et physiques: (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière...)

- Vaste secteur d'épandage de crues des trois rivières : Mayenne, Sarthe, Loir, avant l'étranglement de la Maine avant confluence avec la Loire.

21. Valeurs sociales et culturelles: (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

22. Faune remarquable: (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

Avifaune nicheuse :

- Sarcelle d'été : 1 à 10 couples
- Cailles des Blés
- Faucon hobereau
- Râle des genêts : 300 chanteurs en 1984
285 couples en 1992

Marouette ponctuée

Sur prairie de fauche

- Traquet tarier IPA FI 93,33 % 1991
- Bergeronnette printanière IPA FI 40 %
- Alouette des champs IPA FI 86,6 % 1991
- Bruant des roseaux IPA FI 66,6 % 1991
- Bruant Proyer IPA FI = 100 % 1991
- Locustelle tâchetée IPA FI = < 25 % accidentel 1991
- Phragimite des joncs IPA FI = < 25 % accidentel 1991

Avifaune migratrice et hivernante :

- Limicoles :

- Grèbe huppé
- Grand cormoran
- Foulque
- Bécassine des marais: 0 à 100
- Barge à queue noire : 10 000 à 30 000
- Vanneau huppé : 3 000
- Chevalier combattant : 100 à 1000
- Pluvier doré : 200 à 7000

- Canards :

- cygne de Bewick : 0 à 10
- oie cendrée : 0 à 800
- oie rieuse : 0 à 100 (6000 en 1963)
- canard pilet : 400 à 4500 (9000 en 1962)
- canard colvert
- sarcelle d'hiver : 150 à 400
- canard souchet : 100 à 600
- futigule milouin : 3500

23. Flore remarquable: (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

a) Plantes d'intérêt patrimonial

Une scrofulariacée, la gratiole officinale (*Gratiola officinalis*) est répandue, et localement abondante, sur tout le périmètre de l'OGAF, quand ses conditions de vie sont réunies .

C'est la seule espèce officiellement protégée au niveau national.

D'autres espèces sont néanmoins remarquables, du fait de l'état de leurs populations en France.

- La stellaire des marais (*Stellaria palustris*), cariophyllacée, observée sur l'île Saint-Aubin, est rare en France (Atlas partiel de Dupont, 1990),

- Les Basses Vallées comptent d'importantes populations de fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), liliacée, endémique européenne qui régresse en France suite aux aménagements hydrauliques,

- le trèfle maritime (*Trifolium squamosum*), légumineuse de répartition méditerranéo-atlantique a été répertorié en plusieurs points du territoire étudié (CHEFFES, JUVARDEIL, prairies de la Baumette).

b) Groupements végétaux remarquables.

La répartition des faciès les plus intéressants est déterminée par la topographie et diffère peu selon les vallées (Mayenne, Sarthe, Loir et Maine),

b)1 - Dans les secteurs les plus bas, longuement inondés, se développe le groupement à gratioles (*Gratiolo-oenanthetum fistulosae*), prairie hygrophile assez rase, caractérisée par la gratiole, la cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*), le céraiste douteux (*Cerastium dubium*), la stellaire des marais (*Stellaria palustris*), l'inule d'Angleterre (*Inula britannica*).

b)2 Le groupement plus mésophile à fritillaires appelées localement goganes (*oenanthetum mediae*) occupe une position moyenne à haute, submergée moins longtemps (caractérisé également par l'orchidée à fleurs lâches, (*Orchis laxiflora*)).

Ces deux associations, comme leurs espèces constitutives au strictes exigences écologiques, sont centrées sur la vallée de la Loire (lit majeur selon l'étude de DE FOUCAULT -1984). Leur pérennité est donc étroitement dépendante du devenir des Basses Vallées Angevines.

b)3 - Très localement dans la vallée du Loir (Ouest VILLEVEQUE et Nord ECOUFLANT) se développent des pelouses sèches thermophiles à Armérie des Sables (*Armeria alliacea-plantaginacée*) méditerranéo-atlantique et armoise champêtre (*Artemisia campestris*) sur sable calcaire. La conversion en pinède ou carrière est à éviter sur ces sites.

24. Recherche et équipements scientifiques: (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

25. Education et information: (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

- La maison de la nature du Lac de Maine, bientôt CPIE, organise des sessions de sensibilisation et de découverte de la faune sauvage.

- LPO Anjou organise des sorties de découverte.

26. Récréation et tourisme: (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme, indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

- Tourisme fluvial important.

27. Organisme de gestion: (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

- Fédération départementale des chasseurs (île Saint-Aubin)

- Fédération départementale de pêche (faune halieutique),

- LPO sur les terrains acquis dans le cadre de l'ACE/LIFE

28. Juridiction: (territoriale - c.a.d. Etat ou Région - et fonctionnelle - c.a.d. Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement,...)

- Ministère de l'Equipement (service de la navigation),

- Ministère de l'Agriculture.

29. Références bibliographiques: (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

- ANONYME 1981. -La mise en réserve des Basses Vallées Angevines, bulletin du G.A.E.O, numéro spécial.36+20 p.Mars 1981.
- ATKINSONWILLES.GL. - Etude de la distribution numérique des canards, cygnes et foulques pour estimer l'importance des zones humides. Bull ONC.Spécial n°6, p.3 à 81. - 1976.
- BEAUDOIN J.C. Abondance et répartition du râle des genêts (*Crex crex*) en Maine et Loire : résultats de l'enquête menée en 1983 et 1984. Bull GAEO, 17 (40): 1-32. 1988.
- BEAUDOIN J.C & MOURGAUD G. OGAF-Environnement B.V.A : définition des paramètres et objectifs environnementaux. Ministère de l'Environnement. DDAF Maine et Loire, 53 p-LPO. 1992.
- BEAUDOIN J.C. -Notes sur l'avifaune du Maine et Loire. Oiseaux de France. 13 (n°39).p 27 à 53. 1963.
- BILLARD D. Importance de l'inondation dans la différenciation et l'évolution cyclique annuelle des phytocénoses de la zone de confluence Mayenne-Sarthe-Loir. Thèse de troisième cycle. Rennes .216p+ annexes. 1979.
- CRPF PAYS DE LOIRE. L'arbre de tous les peuples. Le peuplier au pays des trois rivières. 28p. 1990.
- COLLECTIF. Chambre d'agriculture, LPO, CRPF, A.D.A.S.E.A., D.D.A.F. : OGAF-Environnement, projet des B.V.A. 57p.-1992.
- CORILLON R. Flore et végétation de la vallée de la Loire. Institut de recherche fondamentale et appliquée (la bo de Bio Végétale et Phytogéo) . Angers .736p. 1981.
- CORILLON R. Flore et végétation des prairies de la vallée de la Loire et des vallées adjacentes (Anjou), 9p dactylographiées non publiées. 1992.
- CORILLON R. Plantations de peupliers et flore prairiale en Anjou. Bull Trim. SESA n°86:12-18. 1993.
- DAUDON M. Flore et végétation des B.V.A.- Caractérisation et intérêt patrimonial. 40p. 1993.
- DAUDON M & MEURGEY F. Flore et végétation des B.V.A. Effets de divers modes d'utilisation du milieu. 59p. -1994.
- JACQUEMIN J.L & BEAUDOIN J.C. La migration pré-nuptiale en 1981, du canard pilet (*Anas acuta*) en Maine et Loire : mise en évidence de l'impact de la chasse sur la localisation de la remise. Bull G.A.E.O. , 13 (n°34) p.62 à 68. -1983.
- L.P.O. -Programme de sauvegarde des prairies alluviales des B.V.A.. -LPO-GAEO. ACE/LIFE. 15p; 1993.
- L.P.O. -Sauvegarde des prairies alluviales des B.V.A. Année 1991 et 1992. rapport intermédiaire LPO-GAEO. ACE/LIFE. 7p. 1993.
- L.P.O. -OGAF-Environnement; B.V.A. Définition des paramètres et objectifs environnementaux; 160p. -1992.
- LE MAO P. - Les migrations et l'hivernage des limicoles en Maine et Loire de 1961 à 1978. Bull G.A.E.O., 10 (n°30): p.180 à 236. -1980.
- MARION L. -Liste des milieux à protéger en France dans le cadre de la Directive du Conseil de la C.E.E. sur la conservation des oiseaux sauvages. Penn ar Bed : 13 (n°106) p 92 à 121. - 1982.
- MOURGAUD G & LOIR O. - B.V.A. Rapport annuel 1993 : ACE/LIFE. 32p. 1993.
- MOURGAUD G. -Enquête sur les effectifs nicheurs et la répartition du râle des genêts (*Crex crex*) en Maine et Loire entre 1991 et 1992. 16p. -1993.
- SCOTT D.A. A preliminary inventory of wetlands of international importance for waterfowl in west europe and northwest africa. IWFB Spécial publication n°2, SLIMBRIDGE, Glos - ENGLAND. - 1980.

-SPITZ F & ROUX F. -Les stationnements d'anatidés en France pendant la vague de froid 1962-1963. N° Spécial. 1963.

30. Raisons de l'inscription: (prière d'indiquer lesquels des critères de RAMSAR adoptés selon la recommandation C.4.15. de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

1a - 1b, 1c 2a, 2b, 2c, 3a, 3b, 3c.

31. Carte du site: (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée possible, de préférence à une échelle au minimum de 1/25000 ou de 1/50000)

Prière de renvoyer à: T.A. Jones, Base de Données de Ramsar, BIROE, Slimbridge GL2 7BX, Angleterre